

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *La passion du sport*

Délibération n° : 458

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Dossier : 191091

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Utilisation des équipements sportifs municipaux par les établissements scolaires du second degré -
Convention cadre Ville-Lycées - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *La passion du sport*

Délibération n° : 458

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Dossier : 191091

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Utilisation des équipements sportifs municipaux par les établissements scolaires du second degré - Convention cadre Ville-Lycées - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre des programmes obligatoires de l'éducation physique et sportive définis par l'Éducation nationale, la Ville de Saint-Étienne met à la disposition des lycées (8 lycées privés, 7 lycées publics) son patrimoine sportif : gymnases, stades, piscines, patinoire et base nautique de Saint-Victor.

La loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, prévoit que « des conventions sont passées entre les établissements publics locaux d'enseignement, leur collectivité de rattachement et les propriétaires d'équipements sportifs afin de permettre la réalisation des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive ».

□ **Motivation et Opportunité :**

Afin de clarifier la mise à disposition des équipements sportifs municipaux dans le cadre de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) obligatoire, il convient de conclure des conventions bipartites avec les lycées. Elles fixeront le principe d'un versement à la Ville d'une participation pour l'ensemble des heures réservées par l'établissement.

Ces conventions sont conclues pour une durée d'un an courant à compter du 9 décembre 2019 et sont renouvelables tacitement par périodes de un an sans pouvoir excéder 4 ans.

□ **Contenu :**

La convention cadre Ville/lycées proposée stipule notamment les dispositions régissant les réservations, les régimes de responsabilité, les modalités de liquidation et de recouvrement des tarifs.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 117 503,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement			Recettes : 117 503,00€			
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les clauses et conditions de la convention cadre à intervenir pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux de la Ville de Saint-Etienne avec les 7 lycées publics et 8 lycées privés de la Ville de Saint-Etienne suivants :

- lycées publics : lycée professionnel Benoît Charvet, lycée Honoré d'Urfé, lycée Simone Weil, lycée professionnel Claude Fauriel, lycée Général et Technologique Etienne Mimard, lycée professionnel Etienne Mimard, lycée Monnet/Fourneyron,

- lycées privés : lycée professionnel Le Marais, lycée la Maison Familiale et Rurale (MFR), lycée la Salésienne, lycée Sévigné, lycée Saint-Michel, lycée Saint-Paul, lycée Tezenas du Montcel, lycée Ensemble La Salle,

- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces conventions dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 52 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Exercice 2019-2023

Chapitre 74 Article 7472

M. Robert KARULAK, Adjoint ne prend pas part au vote

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée**

Brigitte MASSON